



PREFET DES LANDES

**S.I.D.P.C.**

TELECOPIE **URGENCE SIGNALÉE**

A MONT DE MARSAN LE 4 JUILLET 2018

N° Télécopie : **05.58.06.58.46.**

N° Téléphone Standard Préfecture en cas de problème : **05.58.06.58.06**

**VIGILANCE METEOROLOGIQUE ORANGE**  
**AVIS D'ALERTE POUR ORAGES**

DESTINATAIRES (pour action) : **TOUS LES MAIRES DES COMMUNES DU DEPARTEMENT**

- Nombre de pages : **1**

La préfecture des Landes vous informe que le département des Landes, au vu des informations transmises par Météo France et conformément au plan d'alerte météorologique **est placé en état de VIGILANCE ORANGE** pour le phénomène suivant :

**ORAGES pour l'ensemble des communes du département**

**Période du mercredi 04 juillet 2018 - 14h00 au jeudi 05 juillet 2018 - 00h00**

**Commentaire(s)** : En début d'après-midi, une violente dégradation orageuse venant de l'ouest touchera le département des Landes par le littoral et s'étendra rapidement sur l'ensemble du département.

Ces orages soudains s'accompagneront de pluies intenses, pouvant donner localement 30 à 40 mm en moins de 15 minutes, de rafales de vent pouvant atteindre 130 km/h localement et souvent 80/100 km/h et de fortes chutes de grêle, de diamètre supérieur à ou égal à 4 cm localement.

Les orages vont se déplacer vers l'est avec une accalmie prévue vers 20h00.

**Consignes de comportement :**

A l'approche d'un orage, prenez les précautions d'usage pour mettre à l'abri les objets sensibles au vent ;

- Ne vous abritez pas sous les arbres ;
- Evitez les promenades en forêts ;
- Evitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques ;
- Signalez sans attendre les départs de feux dont vous pourriez être témoins.

**Il est demandé aux maires d'appliquer les consignes du plan départemental météo :**

**VOUS VOUDREZ BIEN INFORMER IMMEDIATEMENT LES EXPLOITANTS DES CAMPINGS ET AIRES NATURELLES SITUES SUR VOTRE COMMUNE DE CETTE SITUATION.**

**IL VOUS APPARTIEN DE VOUS TENIR INFORME SUR L'EVOLUTION DE LA SITUATION EN APPELANT LE REPONDEUR D'INFORMATION au N° 05.40.25.40.20**

Pour le Préfet,

  
Pour le préfet, et par délégation  
Le directeur de cabinet  
**Ludovic PIERRAT**